



AXA
Atout Cœur

AXA Compétences Solidaires Mécénat de compétences

Rappel du dispositif à 3 étapes de la vie du collaborateur

Finalité ➤ Permettre à un collaborateur de s'investir dans une association ou fondation



AXA
COMPÉTENCES
SOLIDAIRES
Début de Carrière

- Cible : collaborateurs volontaires de **moins de 35 ans**, ayant au moins **3 ans d'ancienneté** à la date de la demande
- Durée : **de 1 à 4 semaines** consécutives ou non
- Sur une **mission solidaire** en France métropolitaine
- Au profit d'une **association d'intérêt général** ou **d'utilité publique**
- Projet en cohérence avec le **parcours professionnel** (échange avec la RH)
- Soumis à approbation d'un **jury de validation du projet**



AXA
COMPÉTENCES
SOLIDAIRES
Milieu de Carrière

- Cible : collaborateurs volontaires **de 35 ans à moins de 60 ans**, ayant au moins **8 ans d'ancienneté** à la date de la demande
- Durée : **de 1 à 6 mois** consécutifs ou non
- Sur une **mission solidaire** en France métropolitaine
- Au profit d'une **association d'intérêt général** ou **d'utilité publique**
- Projet en cohérence avec le **parcours de carrière** (échange avec la RH)
- Soumis à approbation d'un **jury de validation du projet**

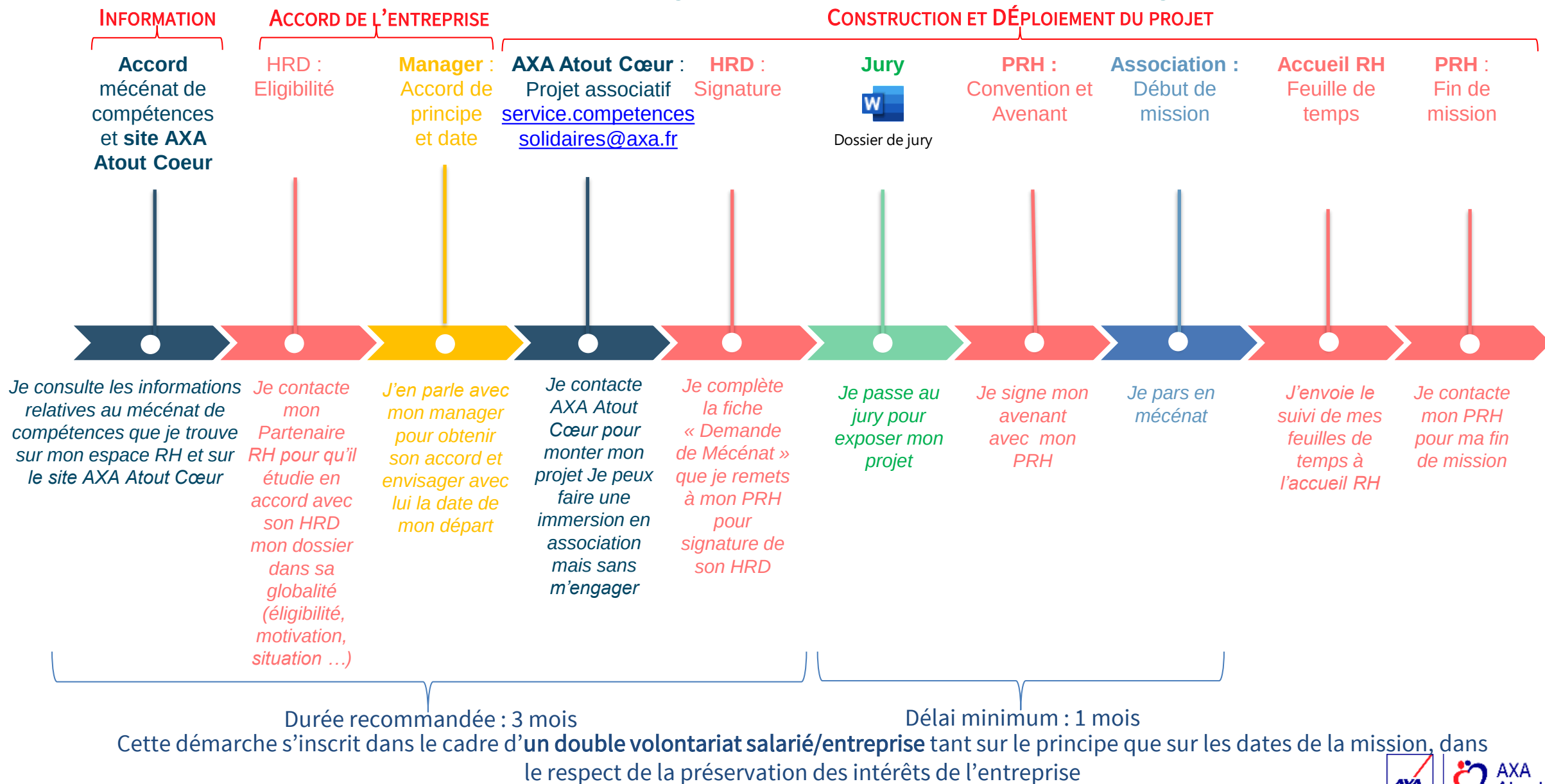


AXA
COMPÉTENCES
SOLIDAIRES
Fin de Carrière

- Cible : collaborateurs volontaires se situant **entre 6 et 36 mois** de la date d'accès à la retraite du régime général au taux plein de la sécurité sociale, ayant au moins **10 ans d'ancienneté**
- Durée : **de 6 à 36 mois** consécutifs
- Sur une **mission solidaire** en France métropolitaine
- Au profit d'une **association d'intérêt général** ou **d'utilité publique**
- S'inscrit dans une démarche de **préparation à la retraite** (échange avec la RH)
- Soumis à approbation d'un **jury de validation du projet**

Parcours du collaborateur

Le collaborateur est accompagné dans son projet par son manager, les RH et AXA Atout Cœur



Objectif du jury

Formaliser, valider et officialiser le départ en mission de mécénat à un moment clé de la carrière du collaborateur.

Quel est le formalisme à respecter en amont?

- Remplir [le dossier de jury](#) en lien avec la RH et avec la validation du manager
- Ecrire [une lettre de motivation](#)
- Elaborer [une fiche de mission détaillée](#) avec l'association

NB : Si l'association n'est pas partenaire, il faut envoyer à AXA Atout Cœur les éléments suivants pour validation :

- les statuts de l'association
- la déclaration en préfecture
- La composition du bureau de l'association (fonction et date de naissance des représentants)
- les deux derniers rapports d'activités
- les deux derniers rapports financiers

Le jury a lieu en début de mois. Il faut prévenir AXA Atout Cœur au plus tôt du projet pour préparer au mieux les passages en jury.

A noter : AXA Atout Cœur respecte la confidentialité des échanges jusqu'au passage en jury.

Qui participe au jury ?

Des représentants d'AXA Atout Cœur, la déontologue d'AXA France, des représentants de la RH des différentes entités.

Comment se passe le jury ?

Le collaborateur / la collaboratrice dispose de 10 minutes pour exposer son projet à l'oral, suivies de 5 minutes de questions / réponses. Il n'est pas nécessaire de préparer un support. Il s'agit d'un moment d'échange pour que le collaborateur/ la collaboratrice puisse présenter son projet de mécénat, exposer ses motivations et expliquer les compétences personnelles ou professionnelles qu'il / elle souhaite mettre à disposition de l'association

Contact AXA Atout Cœur : service.competencessolidaires@axa.fr

Comment choisir mon association et ma mission ?

